

# Le président Brundage

**s'est adressé aux Comités Nationaux Olympiques,  
à l'occasion des prochains Jeux de Melbourne**

En date du 1<sup>er</sup> avril dernier, le Comité d'Organisation des Jeux de la XVI<sup>e</sup> Olympiade à Melbourne a adressé aux Comités Nationaux Olympiques, sous les signatures du président du Comité International Olympique et de W. Bridgeford, Chief Executive Officer, une circulaire se référant aux formulaires d'inscription que le Comité de Melbourne leur a envoyé.

Voici ce que dit ce message :

## **A l'attention des présidents, secrétaires et membres des Comités Nationaux Olympiques**

« Un des principes fondamentaux des Jeux Olympiques veut qu'ils soient strictement réservés aux amateurs. Les formulaires d'inscription aux Jeux doivent être signés par le concurrent qui déclare qu'il est amateur et qu'il remplit les conditions stipulées par les Règles Olympiques. Ces formules devront être contresignées par sa fédération nationale qui confirmera leur exactitude, dans la mesure où elle aura eu les moyens de les vérifier. Le Comité National Olympique certifiera, en les visant, qu'elles sont correctes.

Au cours des dernières années, on a prétendu que des non-amateurs avaient concouru aux Jeux Olympiques. Si cela est vrai, le fait est dû à ce que des non-amateurs ont été agréés par les Comités Nationaux Olympiques, puisque seuls des athlètes ayant reçu leur approbation sont autorisés par le Comité International Olympique à prendre part aux Jeux Olympiques.

Par conséquent nous vous demandons d'exercer un contrôle sévère avant de contresigner les formulaires d'engagement.

Lausanne, avril 1956.

## Lettre circulaire

**aux membres du Comité International Olympique, des Comités Nationaux Olympiques  
et des Fédérations Olympiques**

La circulaire ci-dessous a été rédigée par le président Avery Brundage à son bureau de Chicago qui l'a soumise à la presse pour publication, le dimanche 8 avril 1956. Il nous charge de vous en donner connaissance.

### **Déclarations d'Avery Brundage, président du Comité International Olympique**

Je crains que la cause principale du remue-ménage provoqué dans certains milieux aux Etats-Unis par les victoires sportives des Russes paraissent être, aux yeux du monde, amertume pure et simple. Le fait que ces griefs soient formulés par un pays reconnu à l'étranger pour ses graves erreurs dans

Depuis un certain temps, le Comité International Olympique a été très déconcentré par la tendance qui, en certains endroits et au sein de certains sports, veut que l'on utilise les Jeux Olympiques comme tremplin en vue d'une carrière professionnelle. Ceci ne signifie rien d'autre qu'un abus des Jeux et dénote une ignorance totale de la conception du mouvement olympique.

Tous les Comités Nationaux Olympiques sont tenus de contrôler strictement leurs athlètes et d'éliminer non seulement ceux qui ne sont pas amateurs, mais également tous ceux qui sont connus pour vouloir intentionnellement capitaliser leurs participations aux Jeux Olympiques.

C'est une des responsabilités des Comités Nationaux Olympiques d'être certains que tous les concurrents représentant leurs pays soient des amateurs se conformant à la règle olympique que nous reproduisons ci-dessous pour votre information :

*Un amateur est celui qui s'adonne et s'est toujours adonné par goût et par diversion, ou pour son bien-être physique ou moral, à la pratique du sport sans en tirer aucun profit matériel, directement ou indirectement. En outre, il doit observer les règles de la Fédération Internationale du sport qu'il pratique. »*

En vous remerciant de votre collaboration.  
vos

AVERY BRUNDAGE,  
président du  
Comité International Olympique.

W. BRIDGEFORD,  
Chief Executive Officer,  
XVI. Olympiade.

l'activité sportive de ses institutions éducatives en ajoute au peu de fondement.

Quelle est la vraie signification du terme « athlètes subventionnés » ? Je suppose que l'explication en est que les dits athlètes sont mieux nourris et mieux logés que les autres et qu'ils disposent de plus de temps pour s'entraîner. Dans un article paru récemment dans « Sports Illustrated » (U.S.A.), une championne de patinage tchèque affirmait qu'elle avait obtenu un emploi rétribué par le généreux salaire de 200 dollars par mois! Lors de ma récente visite en Russie, j'ai payé 3.25 dollars pour deux paquets de cigarettes. A ce taux, 200 dollars par mois représentent un salaire fort modeste. Dans la majorité des journaux des Etats-Unis, il est possible de trouver des offres d'emploi pour